

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2021

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège des affaires communes	178
Qui ont pris part à la délibération	81

L'an deux mille vingt et un

et le 02 avril

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation	
	19 mars 2021

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 81, Collège Assainissement non Collectif : 63, Collège Eau Potable 11

Madame Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage	
	07 avril 2021

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la validation par le Comité syndical en date du 11 mars 2020 des budgets primitifs 2020 (budget principal - 234, budgets annexes eau potable - 237, SPANC – 227 et Régie « eau potable » - 238),

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal - 234, budgets annexes eau potable - 237, SPANC - 237 et Régie « eau potable » - 238).

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical en date du 09 mars 2021,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité syndical décide d'adopter les comptes administratifs (budget principal - 234, budgets annexes eau potable - 237, SPANC – 227 et Régie « eau potable » - 238) de l'exercice 2020 arrêtés comme suit :

VOTE :

POUR : 81
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2021-01**

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Budget principal (234) :		
DEPENSES	46 692,36 €	340 569,80 €
RECETTES	564 974,09 €	451 039,04 €
EXCEDENTS	518 281,73 €	110 469,24 €
Budget annexe AEP (237):		
DEPENSES	606 670,42 €	742 320,04 €
RECETTES	735 854,56 €	725 300,32 €
EXCEDENTS	129 184,14 €	-17 019,72 €
Budget annexe SPANC (227):		
DEPENSES	677 534,71 €	570 843,71 €
RECETTES	491 886,76 €	718 640,39 €
RESULTATS	- 185 647,95 €	147 796,68 €
Budget annexe Régie « eau » (238):		
DEPENSES	39 291,56 €	174 449,93€
RECETTES	77 460,26 €	245 191,75 €
RESULTATS	38 168,70 €	70 741,82 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20210402-C202101-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Jean-Pol RICHELET



après dépôt en Sous
Préfecture

Le 07 avril 2021

et publication ou
notification

Le 07 avril 2021



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20210402-C202101-DE